

## Conditions générales des Bergbahnen Meiringen-Hasliberg AG

### GÉNÉRALITÉS

Les «Bergbahnen Meiringen-Hasliberg AG» (ci-après dénommés "BMH") est une société de chemins de fer de montagne dont l'activité principale est le transport de passagers, de bagages, de marchandises et d'animaux. Le service de transport est fourni sur la base des règlements régissant le transport ferroviaire et maritime et des présentes CG. Un hôte est toute personne physique ou morale qui a conclu un contrat avec les BMH.

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans le texte qui suit. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent également à tous les sexes.

#### 1. Validité des présentes conditions générales (CG)

Les conditions générales (ci-après dénommées "CG") s'appliquent à tous les services et produits (ci-après dénommés globalement "services") - payants ou gratuits - ainsi qu'aux services de restauration et d'hébergement fournis par les BMH. En outre, des dispositions particulières applicables au service concerné peuvent s'appliquer lors de l'utilisation de certains services des BMH. Le cas échéant, le client en sera informé avant d'utiliser le service en question. En utilisant les services des BMH, le client reconnaît la validité des présentes CG. Une copie écrite de ces CG peut être obtenue auprès des BMH ou consultée sur le site web [www.meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch).

#### 2. Conclusion du contrat

Le contrat avec les BMH prend effet avec l'acceptation inconditionnelle, c'est-à-dire avec l'achat d'un ou plusieurs services. A partir de ce moment, les droits et obligations découlant du contrat, y compris les présentes CG, entrent en vigueur.

#### 3. Spécification des services

Les BMH s'engagent à fournir les services conformément aux descriptions. Les descriptions des services figurant dans les brochures en vigueur ou sur le site web servent de base. Les tarifs spéciaux et les demandes particulières ne font partie du contrat que s'ils ont été confirmés par écrit. Tout le matériel d'information ou les renseignements provenant de tiers qui ne sont pas annoncés par les BMH sont non contraignants et ne constituent pas une obligation de prestation de services de la part des BMH.

#### 4. Prix

Les prix actuels et contraignants peuvent être obtenus directement auprès des BMH. Les accords contraires entre le client et les BMH demeurent réservés. Les changements de prix seront publiés en temps utile et sont possibles à tout moment et à n'importe quelle date.

Tous les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) et comprennent la taxe sur la valeur ajoutée légale (TVA n° CHE-107.865.645). Les détails et les prix indiqués dans les publications sont sans garantie, sous réserve de disponibilité et d'erreur. Les prix pour les clients professionnels seront communiqués sur demande aux personnes autorisées.

Les modifications de la taxe sur la valeur ajoutée légale autorisent les BMH à adapter ses tarifs sans préavis.

#### 5. Bons d'achat

Tous les bons des BMH peuvent être échangés dans toutes les succursales en activité. Les bons achetés sont valables jusqu'à la date indiquée. En l'absence d'une telle date, une validité maximale de 10 ans s'applique. Les bons expirés ne seront prolongés que s'il est possible de prouver qu'ils ont été achetés. Les bons émis à titre gratuit (sponsoring, relations publiques, etc.) ne seront pas prolongés.

Étant donné que la plupart des bons peuvent être imprimés, il est possible d'en imprimer plusieurs, mais une seule impression a de la valeur et est échangeable. Le premier bon échangé est considéré comme l'original et sera débité par les BMH immédiatement après l'échange. Si d'autres copies portant le même code apparaissent, il s'agit d'un cas d'utilisation abusive, qui entraînera des conséquences pénales.

Les bons ne peuvent pas être échangés contre un paiement en espèces. Les BMH ne sont pas obligés d'accepter les bons non payés comme moyen de paiement. Si les BMH devaient fermer ou abandonner pour une raison quelconque, les bons en ligne expireraient sans compensation. C'est également le cas si l'entreprise change manifestement de propriétaire. Dans ce cas, aucun recours ne peut être exercé contre les BMH en tant qu'émetteur initial des bons.

#### 6. Conditions de paiement

En principe, le paiement est effectué directement lorsque le contrat est conclu par l'achat de billets et les achats sur facture ne sont

pas prévus. Une exception à cette règle doit être convenue à l'avance.

En cas de paiement sur facture, le client s'engage à régler la totalité du montant de la facture à la date d'échéance. Les réclamations concernant la facture doivent être formulées par écrit dans un délai de 10 jours, en indiquant les motifs.

Si le client ne s'acquitte pas de son obligation de paiement dans le délai imparti, il est en défaut à l'expiration de ce délai sans autre rappel et un intérêt moratoire de 5% est dû. Si le paiement n'est pas effectué même après le deuxième rappel, les BMH sont en droit de cesser de fournir tous les services au client sans autre avis.

Les BMH peuvent exiger le paiement anticipé de la totalité ou d'une partie des services. Pour les événements dont l'adresse de facturation est étrangère, un numéro de carte de crédit avec date d'expiration et un numéro de vérification de la carte (CVC) doivent être fournis. Cela vaut également pour les événements réservés depuis l'étranger. Les accords contraires entre le client et les BMH demeurent réservés.

Si le client est en défaut de paiement de l'acompte, les BMH sont en droit de résilier le contrat. Les frais de virement bancaire et de chèque sont supportés pour moitié par l'expéditeur et pour moitié par le destinataire.

### **7. Obligations du client**

Le client est tenu d'utiliser toutes les installations, les locaux du restaurant et de l'hôtel qu'il utilise, ainsi que tous les meubles et machines qui s'y trouvent, avec le soin nécessaire et, le cas échéant, conformément aux instructions du personnel. Le client est responsable de tous les dommages résultant d'une utilisation inappropriée.

### **8. Responsabilité**

Les BMH s'engagent envers le client à fournir les services avec le soin requis, conformément au contrat, aux présentes CG et aux autres dispositions contractuelles. La responsabilité des BMH n'est engagée qu'en cas de dommage contractuel ou non contractuel intentionnel ou par négligence grave. La charge de la preuve de la faute incombe au client. Toute autre responsabilité (négligence légère, moyenne; responsabilité causale) est exclue. Les BMH ne sont pas responsables des circonstances dues à des événements imprévisibles ou de force majeure.

Toute plainte concernant la prestation de services par les BMH doit être adressée immédiatement aux BMH. En l'absence de notification immédiate, le client perd tout droit à l'encontre de l'entreprise.

### **9. Assurance**

Les BMH ont souscrit les polices d'assurance habituelles dans le secteur. Le client est responsable envers les BMH des dommages et pertes causés par lui ou son auxiliaire sans que les BMH aient à prouver la faute. Il est recommandé au client de souscrire une assurance complémentaire.

### **10. WLAN**

L'utilisation du réseau Wi-Fi des BMH se fait à vos propres risques. Les BMH déclinent expressément toute responsabilité pour les conséquences qui en découlent. Il est expressément rappelé que les utilisateurs ne sont pas autorisés à utiliser le réseau pour des contenus et actions illégaux, criminels et/ou immoraux.

## **EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES**

### **11. Dispositions générales**

Tous les billets sont personnels, non transmissibles et doivent être présentés au personnel de contrôle sur demande. Ils ne sont valables que pendant la saison et les heures d'ouverture publiées. Les billets ne sont pas valables pour les soirées et les événements spéciaux en dehors des heures d'ouverture, sauf communication officielle contraire.

L'échange ultérieur contre d'autres billets n'est pas possible. Certains billets et abonnements sont émis sur une carte électronique (KeyCard). Une caution de CHF 5.00 par carte doit être versée pour la KeyCard. Si des KeyCards défectueuses sont retournées, les frais de dépôt ne seront pas remboursés. Pour les billets valables 3 jours ou plus, les BMH peuvent demander une photo du titulaire.

### **12. Billets à prix réduit, tarifs indigènes, etc.**

Pour l'achat de billets à prix réduit (jeunes, seniors), une pièce d'identité officielle indiquant la date de naissance est requise et doit être présentée sans être demandée. Aucun tarif s'écartant du tarif normal ne sera accordé sans présentation de la pièce d'identité correspondante. La date de naissance au moment de l'achat est déterminante.

Les tarifs indigènes ne sont valables que pour les abonnements de saison et annuels ainsi que pour les forfaits de ski d'une journée et sur présentation de l'attestation de domicile mise à jour par les communes du district d'Interlaken-Oberhasli ou du canton d'Obwald.

Avec la carte d'identité officielle pour les passagers handicapés (carte d'accompagnateur), une personne accompagnatrice voyage gratuitement. Si une personne munie de cette carte est accompagnée d'une autre personne, une personne voyage gratuitement et le tarif

le plus bas est appliqué à la deuxième personne.

### **13. Boutique en ligne et distributeurs de billets**

Les billets en ligne proposés sur le site [www.meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch) représentent une offre d'achat non contraignante et sous réserve de confirmation. Les prix indiqués sont en francs suisses et incluent la TVA. En commandant un billet en ligne, un contrat d'achat contraignant est conclu. Après paiement, les courses individuelles et les cartes journalières de randonnée sont envoyées par e-mail sous forme de document PDF et les forfaits de ski peuvent être chargés directement sur un support de données existant (KeyCard ou SwissPass). Bien qu'il soit possible d'imprimer plusieurs exemplaires pour les tickets à l'unité et les tickets de randonnée à la journée, un seul exemplaire a une valeur et peut être échangé. Le premier code QR utilisé est considéré comme l'original. Si d'autres copies portant le même code apparaissent, il s'agit d'un cas d'utilisation abusive, qui entraînera des conséquences pénales. Les billets perdus ne seront pas remplacés. Les billets ne peuvent pas être retournés pour un remboursement en espèces.

### **14. Perte ou vol**

Les forfaits de ski d'une journée et de plusieurs jours, les courses individuelles et les forfaits de randonnée d'une journée ne seront pas remplacés en cas de perte ou de vol. Lors de l'achat d'un abonnement annuel ou de saison auprès des BMH, le client reçoit un justificatif. En cas de perte ou de vol de l'abonnement, celui-ci sera remplacé sur présentation de ce justificatif. Les frais de remplacement sont de CHF 10.00 et la nouvelle KeyCard coûte CHF 5.00.

### **15. Contrôle / Abus et falsification**

Des contrôles de billets de toutes sortes peuvent être effectués sur le domaine par le personnel des BMH à tout moment. Les billets et les abonnements utilisés abusivement seront confisqués. Le client paie un billet normal pour ce jour-là. Le billet sera confisqué, le propriétaire du billet sera contacté et pourra récupérer le billet contre une amende de CHF 100.00. Les poursuites civiles et pénales restent réservées.

### **16. Remboursement en cas de maladie ou d'accident**

Un remboursement proportionnel sera effectué en cas d'accident ou de maladie sur présentation d'un certificat médical si le forfait de sport n'est plus utilisé. La date de la dernière utilisation est déterminante pour le calcul du remboursement, le jour de l'accident est à la charge de la personne lésée. Les personnes accompagnantes n'ont pas droit à un remboursement. Si les abonnements sont réutilisés après une maladie/un accident, le droit au remboursement s'éteint.

### **17. Remboursement en cas de mauvais temps ou d'autres forces supérieures**

Le mauvais temps ne donne pas droit à un remboursement ou à une prolongation. Les tarifs à partir de 2 jours sont échelonnés de manière dégressive. En contrepartie, le client participe aux risques météorologiques qui peuvent entraîner la fermeture de certaines pistes ou installations de chemin de fer ou de remontées mécaniques. Les BMH recommandent de souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie d'assurance.

### **18. Remboursement en cas d'interruption/de cessation d'exploitation**

Les chemins de fer de montagne sont soumis à la loi suisse sur les transports. Les opérations peuvent être suspendues pour des raisons de sécurité ou en fonction de la neige et des conditions météorologiques. Une interruption de l'exploitation ne donne aucun droit à un remboursement ou à une prolongation. Si toutes les remontées principales (télécabine Twing-Käserstatt, télécabine Reuti-Bidmi-Mägisalp et télécabine de Mägisalp-Alpen tower) du domaine sont suspendues, le client a droit à un remboursement proportionnel pour les jours où l'exploitation des remontées principales susmentionnées n'a pas pu démarrer. Les détenteurs d'abonnements de saison et annuels n'ont pas droit à un remboursement pour les jours où l'exploitation de toutes les remontées mécaniques principales n'a pas pu démarrer.

### **19. Remboursement en cas de fermeture officielle due à une pandémie / épidémie**

En cas de fermeture officiellement ordonnée en raison d'une pandémie ou d'une épidémie, le détenteur d'un abonnement de saison ou annuel recevra un remboursement "pro rata temporis". Les jours qui ne peuvent être utilisés sont remboursés au prorata de la durée de la saison. Le remboursement ne sera accordé que si toutes les installations doivent être fermées. Le remboursement se fait toujours sous la forme d'un bon. Il incombe au client de réclamer lui-même le remboursement; les BMH ne sont pas tenus d'attirer activement l'attention du client sur ce point. Le remboursement peut être demandé jusqu'à la fin du mois suivant la fin officielle de la saison, après quoi la demande de remboursement expire.

Si l'exigence du certificat Covid est introduite pour l'utilisation des chemins de fer de montagne et des installations au cours de l'hiver 2021/22, cela ne donne pas droit à l'échange, à la modification, au transfert, au remboursement total ou partiel, ni à la reprise de l'abonnement annuel ou de saison.

### **20. Remboursement en cas de fermeture des pistes de ski ou de luge**

La fermeture des pistes de ski ou de luge ne donne pas droit à un remboursement ou à une prolongation des billets.

### **21. Remboursement en cas de départ imprévu**

Un départ imprévu ne donne pas droit à un remboursement ou à une prolongation des billets.

### **22. Exclusion du transport**

Des personnes peuvent être exclues du transport si elles

- sont en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants;

- se comportent de manière inappropriée;
- ne respectent pas les règles d'utilisation et de conduite ou les instructions du personnel basées sur celles-ci.

### **23. Transports pour la pratique d'un sport**

Si les conditions météorologiques sont inadaptées à la pratique du sport, notamment s'il existe un risque d'avalanches, les personnes peuvent être exclues du transport pour la pratique dudit sport.

En outre, des personnes peuvent être exclues du transport pour la pratique d'un sport si elles mettent en danger des tiers immédiatement avant le transport prévu et s'il y a lieu de croire qu'elles continueront à mettre en danger des tiers. En cas de récidive ou dans des cas graves, le billet ou l'abonnement peut être retiré.

Un danger pour les tiers existe en particulier si la personne concernée :

- s'est comporté de manière imprudente;
- a skié sur une pente sujette aux avalanches;
- n'a pas tenu compte des panneaux de signalisation et d'interdiction qui servent à assurer la sécurité ;
- a désobéi aux consignes de sécurité des services de surveillance et de secours.

### **24. Pistes et sauvetage**

Le domaine skiable de Meiringen-Hasliberg est en partie situé en haute montagne. Les hôtes doivent respecter le balisage à tout moment. Il faut s'attendre à des dangers particuliers (avalanches, corniches de neige ou autres dangers naturels) sur les "variantes de descente". Vous quittez la piste à vos risques et périls! Il est interdit de skier dans les zones de protection de la forêt et du gibier. Les chiens et les bicyclettes ne sont pas autorisés sur les pistes.

Le service des pistes et de sauvetage surveille et contrôle uniquement les pistes balisées et ouvertes. Les pistes sont marquées des deux côtés par des poteaux dont la couleur indique leur difficulté. Les poteaux d'un côté de la piste sont marqués différemment de ceux du côté opposé. Les instructions du service des pistes et de sauvetage, le balisage ainsi que les règles de la FIS doivent être strictement respectés.

**En cas d'accident, le centre SOS sera immédiatement alerté.** Les missions SOS et les opérations de recherche menées par les BMH et/ou des tiers (Rega, SAS, médecin, etc.) sont payantes et sont à la charge du responsable. Toute demande de remboursement doit être faite par le client auprès de sa compagnie d'assurance.

En dehors des heures d'exploitation des remontées mécaniques, les pistes sont fermées et ne sont pas sécurisées contre les dangers tels que le déclenchement d'avalanches ou les engins de piste avec treuil. Danger de mort!

### **25. Sentiers de randonnée, de VTT et d'aventure**

L'utilisation des sentiers de randonnée, des sentiers de randonnée aventure, des itinéraires pour trottinettes et trottinettes géantes ainsi que de l'infrastructure des BMH se fait à vos propres risques.

## **INTERNET**

### **26. Informations juridiques**

En accédant à [www.meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch), vous acceptez d'être lié par les termes et conditions suivants.

### **27. Copyright**

L'ensemble du contenu du site [www.meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch) est protégé par les droits d'auteur. Tous les droits sont détenus par les Bergbahnen Meiringen-Hasliberg AG ou par des tiers. Les éléments contenus sur le site [meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch) sont librement accessibles à des fins de navigation uniquement. La reproduction du matériel ou de parties de celui-ci sous toute forme écrite ou électronique n'est autorisée qu'avec le consentement exprès des BMH. La reproduction, le transfert, la modification, la liaison ou l'utilisation du site [meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch) à des fins publiques ou commerciales sont interdits sans l'accord écrit préalable des BMH.

### **28. Aucune garantie**

Toutes les informations (notamment les prix, les réservations, les calculs en ligne) sont sans garantie. Les BMH ne garantissent pas que ces données soient entièrement à jour à tout moment. Les BMH déclinent également toute responsabilité en cas d'erreurs sur Internet, de dommages causés par des tiers, de données importées de quelque nature que ce soit (virus, vers informatiques, chevaux de Troie) ou de liens depuis et vers d'autres sites Web. Les BMH n'ont aucun contrôle sur le contenu et la forme des sites Web de tiers.

Le fonctionnement sans erreur du matériel et des logiciels ne peut être garanti. Le site peut contenir des inexactitudes techniques ou des erreurs typographiques. Les BMH se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour les informations contenues dans cette page à tout moment et sans préavis. Ceci s'applique également aux améliorations et/ou modifications des produits ou programmes décrits sur ce site.

En aucun cas, les BMH ne pourront être tenus responsables envers l'invité ou un tiers de tout dommage direct, indirect, spécial ou autre dommage consécutif découlant de l'utilisation de ce site ou de tout autre site qui lui est lié. Est également exclue toute responsabilité en cas de manque à gagner, d'interruption d'activité, de perte de programmes ou d'autres données dans les systèmes d'information. Cela vaut également si nous sommes expressément informés de la possibilité de tels dommages.

### **29. Protection des données**

Pour les dispositions relatives à la protection des données, voir la déclaration séparée sur la protection des données.

### **30. Informations complémentaires**

Les déclarations figurant sur cette page ne créent aucun droit contractuel ou autre droit formel à l'encontre ou au nom d'une partie quelconque. Pour toute question ou commentaire concernant nos avis juridiques ou la protection des données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [datenschutz@meiringen-hasliberg.ch](mailto:datenschutz@meiringen-hasliberg.ch).

### **31. Boutique de souvenirs (marchandises)**

Les BMH peuvent modifier ou ajuster les prix à tout moment. Les informations sur les prix fournies sur le serveur d'origine au moment de la conclusion du contrat sont contraignantes. Tous les prix des articles de la boutique incluent la taxe sur la valeur ajoutée légale. Les frais d'expédition sont facturés en sus.

## **HOTEL ET GASTRONOMIE**

### **32. Changement du nombre de participants**

Le client est tenu de communiquer le nombre définitif et contraignant de participants le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant l'événement. Les écarts du nombre de participants à la baisse par rapport au nombre final de personnes notifiées seront pris en compte avec un maximum de 5%. Toute autre déviation vers le bas est à la charge du client. Si un nombre de participants supérieur à celui qui a été notifié prend part à un événement, le nombre réel de participants sera facturé.

Les BMH garantissent la fourniture des services convenus, à l'exception des courses supplémentaires, jusqu'à un nombre de 5 % de participants supplémentaires aux conditions convenues. En cas d'écart de plus de 5 % du nombre de participants, les BMH sont en droit de redéfinir les prix convenus et de mettre à disposition d'autres locaux.

### **33. Information**

L'organisateur fournira aux BMH le programme détaillé, les modalités de montée et de descente avec les BMH, les informations relatives à la mise en place des locaux, le type et l'étendue des aides techniques et toutes les informations requises par les BMH pour le bon déroulement de la manifestation au plus tard 10 jours avant celle-ci. Les informations supplémentaires demandées par les BMH doivent être fournies par l'organisateur.

Si les heures convenues de début et de fin de la manifestation sont reportées, les frais encourus en conséquence pourront être facturés par les BMH. Ceci ne s'applique pas si les BMH sont responsables de l'ajournement.

### **34. Annulations générales et événements pour groupes**

Toute modification ou annulation importante d'un événement doit être notifiée par écrit aux BMH le plus tôt possible. Si la réservation est annulée dans son intégralité pour des raisons dont les BMH ne sont pas responsables, les frais d'annulation suivants (en % des services réservés) sont généralement dus:

- Annulation jusqu'à 40 jours avant la date convenue: sans frais.
- Annulation 39 - 20 jours avant la date convenue: 30%.
- Annulation de 19 à 10 jours avant la date convenue: 60 %.
- Annulation 09 - 0 jours avant la date convenue: 100%.

Si les prestations réservées et les prestations d'hébergement (remontées mécaniques, menu et boissons) n'ont pas encore été déterminées, un montant de CHF 100.00 par personne sert de base de calcul. La date de réception de la résiliation écrite par les BMH est déterminante pour le calcul.

Si les services et le logement réservés peuvent être reloués au même prix et pour la même durée que ceux prévus dans le contrat initial, des frais de dossier de CHF 50.00 seront facturés.

### **35. Annulation de nuitées d'hôtel par des voyageurs individuels jusqu'à 10 personnes**

Les annulations pour les clients individuels sont gratuites jusqu'à 48 heures avant la date d'arrivée. En cas d'annulation après cette date ou si le client ne se présente pas, le coût d'une nuit d'hébergement lui sera facturé.

### **36. Annulation de nuitées d'hôtel pour les groupes**

La liste définitive des noms ainsi que le nombre exact de membres du groupe respectif doivent être communiqués aux BMH jusqu'à 7 jours avant l'arrivée. Les modifications du nombre de nuitées effectuées ultérieurement peuvent entraîner des frais. Les frais d'annulation suivants s'appliquent (en % des services réservés) :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant la date convenue: sans frais.
- Annulation 29 - 15 jours avant la date convenue: 30%.

- Annulation 14 - 08 jours avant la date convenue: 75%.
- Annulation 07 - 0 jours avant la date convenue: 100%.

### **37. Amener de la nourriture et des boissons**

En règle générale, l'organisateur ne peut pas apporter de nourriture et de boissons à l'événement. Les exceptions nécessitent un accord écrit avec les BMH. Dans ces cas, une contribution destinée à couvrir les frais généraux (frais de service) sera facturée.

### **38. Chambres d'hôtel**

Nos établissements disposent exclusivement de chambres non-fumeurs. En cas d'infraction, les BMH se réservent le droit de facturer jusqu'à CHF 250.00 à titre de frais de nettoyage, plus les dommages matériels éventuels.

Si les chambres ne sont pas libérées à l'heure convenue, une nuit supplémentaire sera facturée. Une heure de départ plus tardive peut être organisée avec les responsables sur demande et si disponibilité. La chambre sera mise à disposition jusqu'à 16h00 au plus tard.

### **39. Suppléments**

Les BMH se réservent le droit de facturer des frais supplémentaires pour les demandes et services spéciaux. Les demandes et services correspondants doivent être notifiés en temps utile, faute de quoi ils risquent de ne plus être pris en charge.

## **DISPOSITIONS FINALES**

### **40. Modification des conditions générales (CG) et des autres dispositions contractuelles**

Les BMH se réservent le droit de modifier à tout moment les CG et les autres dispositions contractuelles. Les modifications des CG sont communiquées au client en temps utile, avec indication de la date d'entrée en vigueur. Si le client est considérablement désavantagé par la modification des CG, il a le droit de résilier le contrat dès l'entrée en vigueur des CG modifiées. Le droit de résiliation s'éteint avec l'entrée en vigueur de l'amendement.

### **41. Droit applicable et lieu de juridiction**

Le droit suisse est exclusivement applicable aux relations contractuelles entre les BMH AG et ses clients (clients, acheteurs), y compris la question de la conclusion et de la validité du contrat. L'invalidité de certaines dispositions de la relation contractuelle n'entraîne pas l'invalidité de l'ensemble du contrat. Le lieu de juridiction est Thoun, les BMH restant libre d'intenter une action au domicile du défendeur.

Hasliberg, novembre 2021

### **Bergbahnen Meiringen-Hasliberg AG**

Twing 365L

CH-6084 Hasliberg Wasserwendi

Téléphone: +41 (0)33 550 50 50

E-Mail: [info@meiringen-hasliberg.ch](mailto:info@meiringen-hasliberg.ch)

Site web: [www.meiringen-hasliberg.ch](http://www.meiringen-hasliberg.ch)